



Pension alimentaire versée alors que le mineur est placé

Par **KRUC**, le **03/10/2011** à **14:37**

Bonjour,
Mon neveu a été placé chez un tiers digne de confiance et mon frère a toujours payé la pension alimentaire auprès de la mère de son fils. Maintenant mon neveu est placé provisoirement pour 6 mois à l'A.S.E. avant d'être placé dans un foyer.
Mon frère doit-il continuer à verser la pension alimentaire?
Merci par avance de votre réponse et vos conseils.

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **15:19**

Le placement ne change pas le jugement
Votre frère doit saisir le JAF pour supprimer la pension, si tant que seule la pension le dérange dans la situation et ne pense pas à demander à ce que son enfant vive avec lui au lieu d'un foyer